



SESSION
16/09/2019

Envoyé en préfecture le 19/09/2019
Reçu en préfecture le 19/09/2019
Affiché le 
ID : 007-210703195-20190916-DELIB672019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ANRU
Consultation citoyenne

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Pour : 19
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Noël.

Vu la délibération du Conseil Municipal portant signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du 11 avril 2018.

Vu l'article 1.3 du titre I du règlement général de l'ANRU du 16 juillet 2015.

Considérant l'assistance à maîtrise d'ouvrage en participation citoyenne menée sur le centre-ville de Le Teil en 2017 et 2018 par Kaléido'Scop,

Le quartier prioritaire Cœur de ville a été retenu au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) apportant ainsi des financements pour le traitement urbain du quartier. Ce quartier correspond au centre-ville de Le Teil qui rencontre les problématiques de centre-bourg suivantes : perte d'attractivité, flux routiers entraînant de lourdes nuisances, dégradation des espaces publics...

Ce programme de renouvellement urbain porte sur un quartier habité. Les habitants sont donc partie prenante du projet et doivent être associés à toutes ses étapes dans une dynamique de co-construction et de reconnaissance de leur maîtrise d'usages.

Face à ces problématiques, la Commune engage des investissements conséquents dans la rénovation de son centre-ville en intervenant sur les espaces publics, les équipements publics, le commerce... Au travers de ces opérations, c'est l'attractivité du centre-ville qui est recherchée, notamment avec la rénovation de la Place Pierre Sépard, espace central d'animation de Le Teil autour duquel s'organisent la vie sociale.

Un tel programme urbain nécessite de consulter la population du quartier et plus largement les Teillois, afin de connaître leurs besoins, leurs envies pour mieux calibrer le projet de la Place Sépard notamment et permettre l'appropriation future de cet espace. Aussi, la Commune de Le Teil, dans le respect du règlement général de l'ANRU, souhaite interroger les habitants sous le format de rencontres et d'ateliers, mais également souhaite informer de manière plus large autour du projet.

La maison des projets située au 37 Rue de la République installée dans le cadre du programme ANRU est un relais idéal pour mener cette consultation.

Monsieur le Maire met au vote la proposition de cette délibération relative à la consultation citoyenne autour du programme de renouvellement urbain sur le centre-ville de Le Teil.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve le principe de consultation citoyenne autour du programme de renouvellement urbain sur le centre-ville de Le Teil.
- autorise le Maire à mener cette consultation citoyenne autour du programme de renouvellement urbain sur le centre-ville de Le Teil.
- donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour toutes démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI

